

OPTION B

1^{ère} ANNÉE
SCOLAIRE

Congé sans possibilité de retour dans son propre poste
(modèle 11)

2^e ANNÉE
SCOLAIRE

Revenir au travail à la rentrée
Aucune autre possibilité la 3^e année scolaire

Congé sans possibilité de retour dans son propre poste
(modèle 11)

Changer pour option E et travail temps partiel
(modèles 18 et 16)

Changer pour option D et congé avec possibilité de retour dans son propre poste (modèles 18 et 14)
Au besoin, modèle 20

3^e ANNÉE SCOLAIRE

Congé sans possibilité de retour dans son propre poste
(modèle 11)

Au travail

Travail à temps partiel
(modèle 16)

Si retour au travail pendant la 2^e année = Au travail

Si aucun retour au travail pendant la 2^e année

Changer pour option E et travail temps partiel
(modèles 18 et 16)

Changer pour option D et congé avec possibilité de retour dans son propre poste (modèles 18 et 14)
Au besoin, modèle 20

Au travail

Congé avec possibilité de retour dans son propre poste (modèles 14 et 20, au besoin)

OPTION C

- Congé d'un maximum de 65 semaines
- Se terminant au plus tard lorsque bébé atteint 78 semaines (18 mois)
- Avec possibilité de retour dans son propre poste (modèle 20)

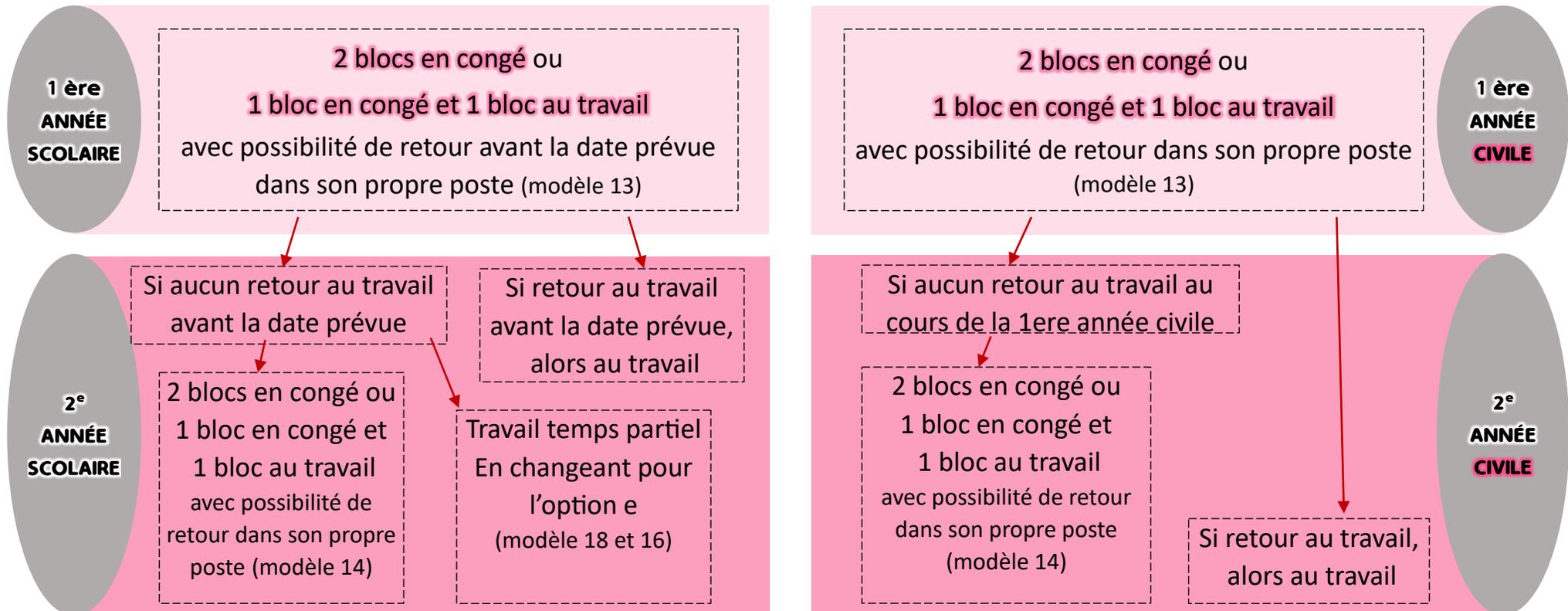
Modèle 12

OPTION D

Option la plus flexible

Durée maximale 2 années scolaires ou 2 années civiles selon la date de début

Si le congé (option d) débute entre la rentrée scolaire et le dernier jour ouvrable de décembre :	Si le congé (option d) débute entre le 1 ^{er} jour ouvrable de janvier et le dernier jour ouvrable de juin :
---	---



Pas de 3^e année possible

OPTION E

1^{ère} ANNÉE
SCOLAIRE

Congé sans possibilité de retour dans son propre poste
(modèle 15)

2^e ANNÉE
SCOLAIRE

Revenir au travail à la rentrée
Aucune autre possibilité la 3^e année
scolaire

Congé à temps partiel
(modèle 16)

Congé à temps plein avec possibilité
de retour dans son propre poste en
cours d'année
en changeant pour option d)
(modèles 18 et 14)
Au besoin, modèle 20

3^e ANNÉE SCOLAIRE

Travail à temps
partiel
(modèle 16)

Congé à temps plein avec
possibilité de retour dans son
propre poste
en changeant pour l'option d)
(modèles 18 et 14)
Au besoin, modèle 20

Si retour au travail
pendant la 2^e année,
alors au travail

Si aucun retour au
travail pendant la
2^e année

Au travail

Congé à temps plein avec
possibilité de retour dans son
propre poste
(modèles 14 et 20, au besoin)